

Tourisme – Loisir - Animation - Sport



➤ Définition du champ :

Tourisme (billetterie, tourisme international, rural, d'affaires, social...)

Animation (culturelle, populaire, sociale, sportive),

Gestion des équipements socioculturels et de loisirs,

Pratiques sportives (préparation aux métiers du sport, sport professionnel).

Données socio-économiques

Tourisme, animation, action socioculturelle, sport sont des composantes de «l'économie du loisir». Celle-ci englobe ici des domaines d'activités très variés, des types d'emploi et de structures différentes (entreprises privées, établissements publics, structures intercommunales, associations) qui renvoient à des réalités économiques fondamentalement disparates.

Cette hétérogénéité rend difficile l'exercice de quantification au niveau national et périlleux à l'échelle du territoire aquitain. Ainsi l'approche Assedic par code NAF conduit à estimer en 2005 l'ensemble du GFE17A à 2 137 établissements pour 9 994 emplois salariés en Aquitaine.

Le poids du temps libre a suscité l'émergence de nouveaux produits qui modifient l'organisation des trois grands domaines : tourisme, animation et sport. L'évolution des modes de vie, principalement marqué par un nouveau rapport à l'espace et au temps, modifie sensiblement la relation de chacun aux loisirs et au temps libre : exigence renforcée en confort, intérêt pour le ludique, le festif, l'éphémère, séjours plus courts, besoin de naturalité, refus du tout marchand et développement des manifestations gratuites organisées par des bénévoles mais ayant des retombées économiques certaines... Le consommateur est plus mature, plus autonome (« consomm'acteur ») et la demande croissante individuelle de loisirs et de sport nécessite une segmentation des offres en fonction des publics (jeunes, personnes âgées...). L'émergence d'une société du temps libre suscite aussi un creusement de la fracture économique et sociale, ce qui n'est pas sans lien avec le rôle prépondérant que le service public occupe, que ce soit dans la politique publique du tourisme, dans la gestion de la fonction animation ou dans celle du sport.

La région Aquitaine possède une situation favorable dans le champ du sport, loisir et du tourisme.

- Une demande sociale en croissance due à l'augmentation de la population (+ 10,8% entre 1990 et 2006).
- Des dotations favorables : richesse des paysages, clémence du climat, gastronomie reconnue, patrimoine culturel et architectural, etc.
- De nombreux organismes publics, entreprises et associations assurent la gestion d'équipements et l'animation des activités, avec une forte implication du bénévolat (83% des associations fonctionnent essentiellement avec des bénévoles).

■ Le tourisme :

En Aquitaine, la richesse des paysages (plus de 250 Kms de littoral atlantique, parcs naturels, forêts, massifs pyrénéens...), la clémence du climat et la gastronomie élue au rang de patrimoine régional sont des atouts naturels et traditionnellement propices à une économie florissante du tourisme régional permettant de combiner des formules touristiques variées : farniente pour les uns (à la mer comme à la campagne), culture (plus de 120 musées, patrimoine architectural étonnant ...) ou sports pour les autres (surf, golf, sans oublier les nombreuses «formules en ing» : trekking, canyoning, rafting...). L'Aquitaine est aussi la deuxième région thermale (attirant chaque année pas loin de 100 000 curistes et 50 000 accompagnants) et se place au 4ème rang national en termes de fréquentation touristique, celle-ci étant majoritairement française (16% seulement de séjours générés par des étrangers : anglais, hollandais et allemands dans le trio de tête). Malgré ses attraits naturels, la région doit aujourd'hui redéfinir ses produits pour les adapter aux changements de consommation : séjours plus courts, formules intégrées... et développer des produits labellisés (marques de pays, certification «qualité Tourisme »...). Activité économique essentielle (7.5% du PIB national et 7% du PIB régional), le tourisme désigne l'ensemble des activités liées aux touristes c'est-à-dire ceux qui se déplacent pour leur plaisir. Selon les termes de la définition internationale du tourisme formulée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et qui s'applique en France, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Il englobe ainsi un panel très riche d'activités avec des formes de tourisme très différentes :

➤ Le tourisme rural ou tourisme vert

Devenu une activité économique à part entière, il représente près du tiers des fréquentations touristiques à l'échelle nationale avec une offre très atomisée et de nombreuses initiatives, d'agriculteurs le plus souvent mais aussi de structures d'encadrement (syndicat intercommunal, parc naturel, office de tourisme...) : accueil à la ferme, vente de produits fermiers et artisanaux, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, fermes auberges, musées ruraux en sont quelques unes de ses facettes.

> **Le tourisme de découverte économique**, autrefois intitulé tourisme industriel, est une filière récente qui rassemble les activités agroalimentaires (domaine le plus plébiscité avec 32% des visites) et industrielles (18% des visites), l'artisanat (24%), les services, les laboratoires de recherche. Ce tourisme est à la fois un produit touristique, un outil de développement économique et un outil de communication événementielle pour les entreprises. Il est relayé par de nombreux partenariats, avec les syndicats d'initiative et offices de tourisme mais aussi avec les chambres consulaires et les comités régionaux et départementaux du tourisme. En moyenne, les ventes consécutives aux visites d'entreprises représentent 23% du chiffre d'affaires des entreprises, plus de la moitié des visiteurs effectuant un achat à la suite d'une visite.

> **Le tourisme d'affaires** englobe 4 types d'activités : congrès, foires et salons, séminaires et voyages d'affaires individuels. Les composantes essentielles de cette filière sont basées sur les retombées économiques directes et indirectes car cette forme de tourisme est très rémunérateur : un touriste d'affaires dépense en moyenne trois fois plus qu'un touriste de loisir. Il englobe les centres de congrès (120 en France selon le Ministère délégué au tourisme), les hôtels (1 500 hôtels en France proposent un service «affaires»), les parcs d'exposition (80 en France).

> **Les agences de voyages** s'attachent à l'organisation de voyages et séjours et sont très réglementées selon leur statut avec différents régimes d'exercice : licence pour les agences (3 300 agences en France selon le Ministère délégué au tourisme), agrément pour les associations (700), autorisation pour les organismes locaux de tourisme (500) et habilitation pour les professionnels proposant des prestations touristiques en complément de leur activité principale (2 600 structures dont entreprises d'autocars, agents immobiliers...). Particulièrement sensible aux aléas de la conjoncture et aux événements internationaux (attentats), les agences de voyage doivent affronter, par ailleurs et depuis le 1er avril 2005, la suppression de la commission aérienne (les compagnies aériennes reversaient jusqu'alors 7% du montant des billets vendus par les agences) alors que cette activité «billetterie» représentait les deux tiers de leur chiffre d'affaires. Ce secteur est globalement en crise depuis 2001 avec des baisses d'effectifs qui font suite à des fermetures de points de vente.

> **Le secteur des parcs de loisirs** est en plein essor depuis 10 ans et notamment celui des parcs à thème (de 3 à 70 millions de visiteurs en 10 ans) avec toutefois une forte concentration des gros opérateurs (Disneyland représente 45% du marché à lui seul). Le produit « parc de loisir » s'est installé dans les habitudes de consommation des français et englobe les parcs animaliers, les parcs à dominante aquatique, les parcs d'attraction et les parcs à thème à vocation culturelle ou éducative (une dizaine de grands parcs en France).

> **Le tourisme social et associatif** désigne les installations telles que villages de vacances, centres sportifs, auberges de jeunesse, centres de vacances pour jeunes... avec la constitution de complexes associant diverses formules et une multiplicité des intervenants (comités d'entreprise, organismes sociaux publics et para publics telles que caisses d'allocations familiales, mutuelles, caisses de retraite...). La notion de partenariat accompagne l'histoire du tourisme social et associatif : Etat, collectivités locales et partenaires non institutionnels qui mettent ainsi en oeuvre les politiques en faveur de cette forme de tourisme afin de permettre l'accès aux vacances pour tous les citoyens concrétisés par des dispositifs d'aide à la personne (chèque vacances, bourse solidarité vacances) et d'aides en direction de publics spécifiques (personnes handicapées, familles en difficulté sociale, jeunes et seniors).

> **Le tourisme, nouvelle zone** de chalandise virtuelle : en 2004, près de 30% des français partis en voyage auraient préparé leur séjour sur Internet et la même année, l'achat de voyages en lignes totalise, d'ailleurs, 40% des ventes totales effectuées sur Internet. En amont du produit touristique, Internet donne la possibilité de s'informer et de réserver à distance avec un accès permanent aux informations dont l'internaute attend qu'elles soient à jour et précises. Internet met en valeur les offres via photos et webcams et permet une offre standardisée et personnalisée (la brochure électronique à elle seule révolutionne la façon de commercialiser et de consommer) avec

de nouveaux modes de consommation comme le développement des courts séjours (une à trois nuitées).

■ **L'animation** : La branche « Animation » couvre un champ économique très vaste avec de nombreux espaces communs à d'autres secteurs comme le tourisme, la culture, les loisirs de proximité ou encore l'enseignement. Elle englobe ainsi les organismes et associations assurant la gestion des équipements socio éducatifs, l'animation socio culturelle, les associations de loisirs et de plein air, les auberges de jeunesse, les centres de vacances et de loisirs sans hébergement... Au total, l'observatoire national des métiers de l'animation recense 7 600 structures dont **2/3 ont moins de 10 salariés**. En moyenne, les entreprises mentionnent plus de 5 activités différentes : la culture et l'éducation (1/3 des structures les déclarent en activité principale) puis les activités physiques et sportives, les activités scolaires et péri scolaires mais aussi les séjours de vacances, la gestion des équipements et l'insertion sociale. L'animation regroupe, de fait, tous les professionnels dont la mission consiste à conduire, dans des contextes variés (récréatifs, éducatifs ou autres) des démarches d'autonomisation, de socialisation et de développement de groupes d'individus (définition empruntée à Michel Rousseau dans son ouvrage sur l'animateur socioculturel).

Depuis une vingtaine d'années, **les activités sociales, socioéducatives et de loisirs n'ont cessé de se développer** soutenues par une politique d'équipements et de structuration des associations locales menées sous la houlette des **municipalités** et du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Devenue un vaste domaine de la vie sociale, l'animation, au sens large, a vu également **le développement d'une offre marchande** d'activités de loisirs en parallèle du secteur non marchand. L'animation s'organise ainsi autour d'un partage d'activités et de publics sur plusieurs secteurs : secteur marchand, secteur associatif et fonction publique territoriale. Dans les villes d'une certaine taille, les services culturels, sportifs et socioculturels ont pris le relais directement au travers de la fonction publique territoriale ou plus souvent par l'instauration de politiques contractuelles avec les associations locales. La plupart de ces dernières, dont l'ancrage territorial est très fort (maison de quartier, MJC), reçoivent des subventions de fonctionnement (salaires, chauffage...) des municipalités (avec des conventions pluriannuelles), qui souvent, sont propriétaires des équipements qu'elles mettent gracieusement à la disposition des associations, voire qu'elles entretiennent.

■ **Le sport** : En l'espace de 20 ans, les médias et les publicitaires ont bouleversé les habitudes de vie et les comportements des français devant la pratique sportive et plus d'un français sur deux déclare, aujourd'hui, pratiquer régulièrement un sport selon l'Insee (enquête «participation culturelle et sportive» - mai 2003). Au-delà **des pratiques ludo-sportives**, qui ne cessent de se développer et qui participent à la diffusion du sport dans la société, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative dénombre plus de 10 millions de licences réparties entre les Fédérations sportives unisports et les Fédérations multisports auxquels il faut ajouter quelques 15 000 sportifs professionnels (6 800 sportifs de haut niveau et 8 700 « espoirs »).

En Aquitaine, 25% de la population totale possèdent une licence sportive. On compte 10 clubs et sections, des dizaines de milliers de dirigeants et bénévoles engagés dans l'animation et la vie des structures. En 2006 selon la DRDJS, certaines disciplines aquitaines possèdent un nombre de licenciés qui excède largement 5% du nombre de licenciés français, ce chiffre représentant la part de la population aquitaine dans la population française. Ainsi, l'Aquitaine est la première région française pour le surf (65% des licenciés français), la pelote basque (95%) ou les courses landaises (50%), le parachutisme, le rugby ou l'aviation ont également une place importante (respectivement 31%, 16% et 12% des licenciés nationaux). Elle est par ailleurs un pôle important de l'activité de l'entraînement des chevaux de course au galop avec trois centres d'entraînements importants : Pau, Mont de Marsan et La Teste.

Les activités du sport sont recensées par les Assedic au travers des deux codes NAF suivants : «Gestion des installations sportives» (92.6A) et «Autres activités sportives» (92.6C) soit 24 721 établissements pour 98 680 effectifs salariés à l'échelle nationale en 2005. En Aquitaine, cette même approche permet d'identifier 1 381 structures pour 5 494 personnes en 2005, ce qui est loin de refléter la réalité compte tenu du poids du secteur public dans ces secteurs

(emplois comptabilisés dans d'autres NAF). Le portrait statistique de la branche « activités liées au sport » réalisé par le CEREQ identifie 5 308 salariés en 2005, soit 5,4% du total des effectifs salariés, derrière l'Île de France, Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Bretagne. Les collectivités locales participent, par exemple, largement à l'animation sportive territorialisée, au-delà de la seule gestion des équipements. Le mouvement sportif et les clubs organisent ainsi de nombreux partenariats avec les collectivités locales pour concilier développement

du sport et développement des territoires. Les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) participent non seulement à la construction et à la gestion des équipements sportifs mais aussi à l'animation et la promotion du sport. En 2002, pas loin de 60% des actions d'intercommunalité ont concerné une opération dans le domaine du sport et les communes restent, par ailleurs, le premier financeur public du sport.

Infos essentielles

- Tourisme aquitain : 70 000 emplois directs et indirects en saison (28 000 hors saison), 8 900 emplois non salariés, 170 syndicats d'initiative, 100 offices de tourisme...
- Les activités liées aux sports en Aquitaine pesaient en 2005, 5308 salariés (5^{ème} rang national).
- Le développement des loisirs, symbole d'une société du temps libre.
- Le temps libre, premier poste en volume horaire, suivi par les activités domestiques...et par le temps de travail.

Diffusion intersectorielle

En 1999, les actifs du GFE 17 se concentraient, en Aquitaine, principalement de la façon suivante :

- 63% dans le secteur des hôtels et restaurants (cf. fiche 17 «Hôtellerie-restauration),
- 8% dans les activités récréatives, culturelles et sportives,
- 6% dans la santé et l'action sociale,
- 6% dans l'administration publique (y compris collectivités locales)
- 4% dans les activités associatives,
- 2% dans l'éducation,
- 1% respectivement dans les services auxiliaires des transports, les transports aériens et les transports terrestres.

Ressources humaines

Caractéristiques communes aux emplois liés aux loisirs :

➤ **Des horaires atypiques :** la plupart des effectifs travaille quand les autres se détendent ce qui suppose des contraintes d'horaires (travailler le week-end, le soir et pendant les périodes estivales).

➤ **La précarité :** on observe une multiplicité des types de contrats et de statuts offrant des conditions de travail instables (temps partiel, CDD, intérim, emplois saisonniers, stages et emplois aidés, temps partagé entre plusieurs employeurs). Selon l'observatoire national de l'animation et du sport, 2/3 des emplois sont à temps partiel et 60% en CDD. Les contrats précaires sont majoritairement dédiés aux moins de 30 ans. Par ailleurs, 2/3 des entreprises déclarent avoir recours à des emplois aidés (25% des emplois en Aquitaine dans la branche animation). Pour sa part, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative recensait, en 2004, plus de 34 000 emplois jeunes pour le champ «jeunesse et sports» dont 22% sur les postes d'animateur sportif. Le tourisme n'est pas en reste car CDD et intérim sont considérés comme des tremplins à l'emploi stable. A titre d'exemple, au «Club Med », sur les 20 500 salariés d'Europe, 80% sont des saisonniers dans les villages, 7% sont permanents et 13% travaillent au siège en France.

➤ **La polyvalence :** pour pouvoir travailler toute l'année, il importe d'avoir plusieurs cordes à son arc et d'être adaptatif (par exemple dans le cas d'un guide de haute montagne l'hiver qui est maître nageur l'été ou encore animateur d'activités).

➤ **La rotation des personnels :** quel que soit le domaine du loisir dans lequel on exerce son métier, le turnover peut aller jusqu'à 70% (dans le tourisme par exemple). La stabilité de l'emploi est donc une denrée rare, excepté pour les postes de la fonction publique, loin d'être négligeables : plus d'un animateur socioculturel sur deux et un éducateur sportif sur quatre sont employés par une collectivité locale (CEP de l'animation socioculturelle, 2001).

➤ **La professionnalisation :** tous secteurs confondus, la professionnalisation se traduit par une élévation des niveaux de qualification exigés aux embauches, avec une montée en puissance des niveaux Bac + 2, même si les niveaux de rémunération ne suivent pas (le SMIC, au mieux pour commencer).

➤ **Des métiers jeunes :** 1/3 des effectifs ont moins de 30 ans dans la catégorie des «Agents administratifs et commerciaux du tourisme et des transports» et dans celle des «Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive» (DARES), avec respectivement une moyenne d'âge de 36 et 37 ans. La tranche d'âge des plus jeunes est sur-représentée dans cette dernière famille de professionnels qui travaillent bien souvent au contact même d'autres jeunes.

➤ **Des métiers féminins :** excepté dans le domaine sportif, les femmes occupent la majorité des emplois dans les activités liées au tourisme. Elles représentent :

- 60% des effectifs dans l'administration,
- 85% dans les Offices du tourisme et Syndicats d'initiative,
- 66% dans le secteur des hôtels-café-restaurants,
- 70% dans les agences de voyages, les tours opérateurs,
- 70% dans les comités départementaux de tourisme,
- plus de 50% dans le tourisme social et associatifs et les parcs de loisirs.

➤ **La reconversion :** autant pour les sportifs que pour nombre d'autres professionnels du champ des loisirs, l'avancée en âge pose le problème des modalités de poursuite de l'activité de la champ ou à l'extérieur.

La nébuleuse des métiers : l'industrie du loisir offre une diversité des métiers qui semble pouvoir se décliner à l'infini. Ils mobilisent des compétences variées et supposent des niveaux de formation distincts.

■ Le tourisme

La classification des métiers peut s'articuler autour du tourisme émetteur (conception, organisation, commercialisation des produits touristiques) qui englobe les chefs de produits, assistants marketing, assistants de communication et d'études économiques, forfaitistes, agents de réservation, billettistes et commerciaux... et du tourisme réceptif (accueil, accompagnement, animation de sites touristiques) au sein duquel on trouve les guides interprètes, les accompagnateurs, les agents d'escale...

Une troisième famille regroupe, par ailleurs, l'essentiel des emplois du service public (responsable de comité départemental du tourisme, responsable aménagement du territoire ...).

Quel que soit l'emploi exercé, les qualités requises pour travailler dans l'industrie du tourisme sont basées sur le sens du service et l'intelligence relationnelle, l'ouverture d'esprit, la disponibilité et la patience, la polyvalence, sans oublier la maîtrise parfaite de plusieurs langues (anglais et espagnol en priorité). Enfin, il est illusoire de croire que travailler dans le tourisme est la porte ouverte aux voyages car 98% des effectifs travaillent dans des bureaux, les 2% restants concernent les guides et accompagnateurs qui, eux, se déplacent.

➤ L'agent administratif du tourisme/agent de comptoir :

(Cf Fiche métier)

➤ L'accompagnateur de voyages :

En charge de la logistique et de l'animation, il est l'ange gardien du groupe de touristes qu'il encadre. Du début à la fin du séjour, l'accompagnateur de voyages veille à tout.

➤ Le forfaitiste :

Farniente sous les cocotiers, safari au Kenya, circuit culturel en Égypte... derrière son bureau, armé d'un téléphone et d'un fax, le forfaitiste concocte des voyages de rêve.

■ L'animation

L'observatoire national de la branche établit trois grandes familles de métiers : les animateurs (animateur d'activité, animateur socioculturel, directeur de centre de loisir sans hébergement, responsable d'équipements, personnel pédagogique...), les administrateurs (emplois de direction, de secrétariat et comptabilité, d'accueil) et les techniciens (emplois de ménage, d'entretien et de cuisine). La majorité (2/3) des **structures a recours à des bénévoles.**

Le vocable général d'animateur recouvre des fonctions très diversifiées : direction d'équipement, coordination, conception et organisation des actions d'animation pour un public spécialisé ou pour un secteur géographique déterminé, gestion de projet (conception et suivi) dans différents domaines d'expression culturelle ou sportive, accueil physique (ou téléphonique) du public, coordination et animation d'équipe, encadrement des actions, pédagogie...

L'animateur oeuvre dans et sur le temps de loisirs et s'il est difficile de définir les contours précis de cette profession tant les pratiques sont disparates (tâches d'animation, de gestion, d'administration ou d'élaboration de politique culturelle, sociale ou de loisir) et les secteurs multiples (associations, offices, municipalités), l'évolution de cette profession (en nombre comme en contenu) est significative de l'évolution de la gestion des municipalités, en particulier, urbaines. En la matière, l'animateur socioculturel est un métier de référence.

➤ **L'animateur socioculturel :** Selon l'enquête BMO (besoins de main d'oeuvre) de l'UNEDIC (2008), ce poste figure dans la liste des emplois où les projets de recrutement sont les plus élevés pour les années à venir et sur lequel les tensions sont réelles. En effet, pour 2008, cette même enquête prévoit 2 724 (2 803 en 2007) projets de recrutement (4^{ème} rang régional) dont 81,2% ayant un caractère saisonnier et 31,1% reconnaissant des difficultés de recrutement.

La déclinaison régionale de cette enquête place en tête le département des Pyrénées Atlantiques avec 853 recrutements Viennent ensuite la Gironde avec 689 projets, la Dordogne avec 656 projets, les Landes avec 398 projets et enfin, 127 projets en Lot-et-Garonne. De 2003 à 2005, les projets de recrutement ont été très importants (environ

4 000 par an). C'est à partir de 2006 que ces derniers retrouvent la situation connue en 2002 (environ 2 500 intentions). Ainsi, entre 2002 et 2008, les intentions de recrutement ont augmenté de 13%.

C'est à travers la définition, la réalisation et l'évaluation du projet d'animation que l'animateur socioculturel mobilise un ensemble de compétences pédagogiques, relationnelles, gestionnaires et culturelles. Des compétences sont, par ailleurs, nécessaires en matière de diagnostic de situation et d'analyse du milieu car les projets doivent s'adapter aux besoins de proximité des usagers. Cette expertise du «territoire» est de plus en plus complexe dans un contexte de durcissement des réalités sociales et de dégradation des conditions de vie des habitants de certains quartiers. Les animateurs socioculturels sont parfois perçus comme des généralistes, souvent sollicités en «creux des autres intervenants sociaux ». Ainsi, bien que dans le champ du loisir, nombreux sont ceux qui considèrent que la finalité de leur travail rejoint l'intervention sociale : moyen de socialisation de certains publics, lutte contre l'exclusion, développement de la citoyenneté... Les conditions de travail et les niveaux de responsabilité varient, donc, non seulement en fonction des publics (enfants, adolescents, adultes) mais aussi en fonction du positionnement géographique des lieux auxquels s'attachent les projets (quartiers difficiles). Certains animateurs socioculturels évoquent (CEP animation socioculturelle) une dérive gestionnaire, souvent imposée par les financeurs, qui tend à survaloriser les tâches d'organisation et de gestion au détriment de l'animation directe. Au final, les compétences des animateurs socioculturels reposent plus sur des savoir-faire, des conduites types, des aptitudes, des qualités de mise en situation, des types de raisonnement que sur des compétences techniques formalisées. Si des diplômes non professionnels (BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, BASE : Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative) permettent d'exercer occasionnellement dans des centres de loisirs ou de vacances, il importe de détenir un diplôme professionnel associant les compétences types de l'animateur à un support technique, qu'il soit du reste culturel ou sportif (BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien, BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

■ **Le sport** : Bénéficiant d'une image très positive, le sport attire de nombreux jeunes et sa pénétration dans la sphère économique a multiplié les métiers : du sportif de haut niveau au professeur d'éducation physique en passant par le moniteur de voile, le préparateur physique ou l'éducateur sportif. Trois familles de métiers peuvent être retenues :

Les emplois liés au mouvement sportif et l'organisation des compétitions (sportifs de haut niveau, personnels permanents des clubs, d'associations sportives, de salles de gym).

Les emplois de la fonction publique, largement orientés vers l'éducation (professeur de sport) et la gestion des équipements. En Aquitaine sont rémunérés sur le budget de l'Etat environ 1 500 professeurs et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. A noter, d'autres administrations de la Fonction Publique ont recours à l'emploi sportif : Armée de Terre, Ministère de l'Agriculture, administration pénitentiaire. Au total, les emplois sportifs dans la Fonction Publique représentent environ 3 800 salariés.

Les emplois liés aux sports de loisirs :urbains ou natures (secteur de l'animation et de l'éducation sportive).

C'est dans cette dernière catégorie que les emplois sont les plus nombreux : répartis aussi bien dans l'administration publique que dans le secteur marchand, ce sont les emplois qui connaissent les évolutions les plus remarquables, en lien avec l'évolution de nos sociétés.

L'usage du sport pour favoriser l'insertion sociale a, par exemple, multiplié les animateurs sportifs dans les villes, les banlieues, les centres de vacances et de loisirs considérant qu'ils contribuent à renforcer la cohésion sociale au sein des zones urbaines sensibles.

➤ **Educateur/Animateur sportif :**

(cf Fiche métier)

Animateur socioculturel

Famille Professionnelle de référence :
(Nomenclature DARES FAP 84)

V4 Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive

Activités exercées :

Enseigne, par des activités d'animation, une discipline qui comporte une technicité importante (artistique, culturelle, scientifique...) à des publics différents (enfants, adultes, personnes du 3^{ème} âge...) dans un objectif de développement personnel.

- Organiser un programme d'activités prenant en compte une progression pédagogique.
- Enseigner les techniques de base de l'activité
- Expliquer le fonctionnement et le maniement des matériels et équipements à utiliser.
- Animer les activités
- Faire acquérir et développer les habiletés et les comportements propres à la technique.
- Assurer les tâches matérielles de préparation et de logistique
- Evaluer les acquis et les résultats.

L'activité est souvent saisonnière ou occasionnelle. Les contrats à durée déterminée sont fréquents. Les postes à temps partiel ou intermittents dominent.

Compétences spécifiques déterminantes (être capable de) :

- Développer des relations accueillantes et dynamiques avec le public concerné.
- Travailler en concertation et en complémentarité avec une équipe.
- Etre créatif et imaginatif.
- Actualiser ses connaissances.
- Exercer une autorité

Qualifications recherchées et critères de recrutement :

Le goût du contact humain, des aptitudes organisationnelles, des capacités d'adaptation et le sens des responsabilités sont des qualités essentielles pour exercer la fonction d'animateur. Lequel doit aussi se distinguer par son dynamisme et sa créativité pour concevoir des projets intéressants et inciter les personnes à s'impliquer dans leur réalisation. Les compétences artistiques, culturelles et sportives représentent également un atout.

Les qualifications recherchées sont le BAFA, BAPAAT, BPJEPS

Données chiffrées concernant la FAP de référence (Source DARES 2002)

- Part de la FAP dans l'emploi régional : 2% à 2,2%
- Part des + de 50 ans : 18%
- Principal niveau de formation des actifs en poste : III (34,1%)
- Niveau de qualification attendu des entreprises : III
- Salaire net médian des débutants : 1 442€

Animateur sportif

Famille Professionnelle de référence :
(Nomenclature DARES FAP 84)

V4 Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive

Activités exercées :

Forme, perfectionne ou entraîne à une discipline sportive (individuelle ou d'équipe) des publics différents (enfants, adultes, personnes du 3^{ème} âge...)

Selon l'objectif de la structure (loisirs, maintien en forme, éducation sportive...) et du niveau des publics concernés, initie, suit, conseille, encadre ou entraîne des individus ou des équipes, en vue du développement et l'amélioration de leurs compétences et leurs performances. Peut être spécialisé selon des champs d'intervention (apprentissage adaptés, insertion par la pratique sportive, guide, entraînement) ou des pratiquants différents (débutants, haut niveau...).

Anime ou encadre, dans certains cas, une équipe de travail. Peut participer à des actions de formation. Peut aussi assurer la gestion administrative d'une petite structure.

- Organiser un programme d'activités respectant une progression pédagogique.
- Expliquer les règles de la discipline sportive, ainsi que le fonctionnement et le maniement du matériel et des équipements matériels et des équipements à utiliser.
- Enseigner les techniques fondamentales de la discipline.
- Faire acquérir les apprentissages moteur, en montrant et en corrigeant les postures physiques.

L'activité nécessite de respecter et de faire respecter strictement les règles et les consignes de sécurité en ce qui concerne le matériel, les équipements et les personnes.

Compétences spécifiques déterminantes (être capable de) :

- Développer des aptitudes physiques en rapport avec la discipline pratiquée.
- Résister à l'effort physique prolongé
- Animer des groupes
- Faire preuve de pédagogie

Qualifications recherchées et critères de recrutement :

Outre un très bon niveau technique dans sa ou ses disciplines, l'éducateur sportif doit disposer d'une grande résistance physique et nerveuse pour pouvoir faire face à toutes les situations et assurer la sécurité des pratiquants ou des touristes dont il a la charge.

Pédagogue, il fait preuve de patience, de diplomatie et d'autorité. Il sait trouver le mot juste, sécuriser une personne qui perd ses moyens, donner un conseil personnalisé. En bon animateur, il sait détendre son groupe, assurer sa cohésion, gérer les conflits. S'il exerce à son compte, l'éducateur sportif doit absolument disposer de véritables compétences de chef d'entreprise, pour la gestion et la promotion de son activité.

Toujours à l'affût des tendances, il fidélise sa clientèle grâce à des prestations innovantes.

Les qualifications recherchées sont le BEES, BPJEPS.

Données chiffrées concernant la FAP de référence (Source DARES 2002)

- Part de la FAP dans l'emploi régional : 2% à 2,2%
- Part des + de 50 ans : 18%
- Principal niveau de formation des actifs en poste : III (34,1%)
- Niveau de qualification attendu des entreprises : III
- Salaire net médian des débutants : 1 442€

Agent administratif du tourisme

Famille Professionnelle de référence :
(Nomenclature DARES FAP 84)

J5 Agents administratifs et commerciaux du tourisme et des transports

Activités exercées :

Conseille la clientèle et assure les opérations courantes de vente et de réservation de services en matière de tourisme et de transport (voyages, locations de moyens de transport...). Réalise tout ou partie des opérations techniques entraînées par ces activités à l'aide de matériels à clavier ou à écran. Peut organiser et contrôler l'activité du personnel et gérer le budget de l'agence.

Compétences exercées (être capable de) :

- Accueillir, renseigner et conseiller la clientèle.
- Vendre des services (titres de transport, voyages, séjours, circuits, locations...).
- Emettre les réservations.
- Rédiger les titres de transport, contrats...

Qualifications recherchées et critères de recrutement :

Dans leur recherche de nouveaux salariés, les employeurs privilégient la connaissance des logiciels informatiques de réservation, ainsi que la pratique d'au moins une langue étrangère. Les compétences attendues sont similaires d'une région à une autre.

Mais il y a peu d'offres par rapport au nombre de demandes. Tout d'abord car une agence n'a pas la nécessité d'embaucher un nombre important de salariés. De plus, les TIC sont en grande partie responsables de cette chute des effectifs, car les offres proposées, plus attractives attirent de plus en plus de clients par cette voie qu'en direct avec les agences de voyages.

Données chiffrées concernant la FAP de référence (Source DARES 2002)

- Part de la FAP dans l'emploi régional : 0,5% à 0,7%
- Part des + de 50 ans : 12%
- Principal niveau de formation des actifs en poste : III
- Niveau de qualification attendu des entreprises : III
- Salaire net médian des débutants : 1 461 €

Agent et hôtesse d'accompagnement

Famille Professionnelle de référence :
(Nomenclature DARES FAP 84)

J5 Agents administratifs et commerciaux du tourisme et des transports

Activités exercées :

Premier arrivé à l'aéroport, l'accompagnateur, ou l'accompagnatrice, de voyages accueille le groupe dans la bonne humeur. Les présentations faites, il embarque son petit monde et cap sur les vacances ! Jusqu'à la fin du séjour, il, ou elle, veillera au confort et au plaisir de ses clients.

Au service d'une clientèle d'agence, toujours plus friande d'évasion au quotidien, l'accompagnateur encadre son groupe tout au long du circuit. Pas de contraintes pour le touriste : l'accompagnateur veille à tout ! Au départ, il s'assure que tous les voyageurs ont rempli les formalités nécessaires (visas, vaccins...) et participe aux procédures d'embarquement aérien. À l'arrivée, il facilite les formalités d'entrée dans le pays, vérifie que tout le monde est présent et a retrouvé ses bagages. Dès lors, il veille au respect des contrats passés par l'agence, tant du point de vue de la nature des prestations que de leur qualité. Une chambre simple au lieu d'une double, trop de bruit chez les voisins... dans les hôtels, il négocie pour garantir le confort de son groupe et défendre au mieux les intérêts de l'agence dont il dépend. Excursions, restaurants, visites, transports locaux... sur place, il réserve et confirme les différentes prestations programmées, puis s'assure de leur qualité. À la veille du départ, il vérifie que tout a bien été réglé aux prestataires puis s'assure du bon déroulement du trajet retour.

Compétences exercées (être capable de) :

- Etre dynamique, sociable et très disponible.
- Avoir des notions d'encadrement de groupe.
- Etre réactif face à l'imprévu.
- Avoir une bonne connaissance du pays.

Qualifications recherchées et critères de recrutement :

Si aucune formation au tourisme n'est requise pour exercer, le BTS Animation et gestion touristiques locales reste la formation la plus adaptée au métier d'accompagnateur.

À l'université, les licences ou Master 1 d'histoire de l'art, de géographie ou de langues constituent également de bonnes préparations. Dans tous les cas, la connaissance de plusieurs langues étrangères, dont l'anglais, est indispensable. Par ailleurs, les profils atypiques, dotés d'une bonne connaissance des destinations, sont très appréciés.

Données chiffrées concernant la FAP de référence (Source DARES 2002)

- Part de la FAP dans l'emploi régional : 0,5% à 0,7%
- Part des + de 50 ans : 12%
- Principal niveau de formation des actifs en poste : III
- Niveau de qualification attendu des entreprises : III
- Salaire net médian des débutants : 1 461 €

Marché du travail

Flux gérés par l'ANPE en Aquitaine en 2006

Nombre d'offres et de demandes d'emploi (*)

Libellé (Sélection sur 11 codes ROME rattachés au domaine étudié – triés par ordre décroissant sur le nombre d'offres enregistrées)	Nb OEE 2006	% des OEE 2006	% cumul é OEE 2006	OEE 2002- 2006	Nb DEE 2006	% des DEE 2006	% cumul é DEE 2006	DEE 2002- 2006
Total GFE17 – domaine « Tourisme - Loisir - Animation - Sport »	5 880	100%		+37%	9 955	100%		-8%
Animateur généraliste de loisirs	2 587	44%	44%	+110%	2 032	20%	20%	-10%
Agent d'accueil	1 625	28%	72%	+20%	3 000	30%	51%	-19%
Animateur spécialiste d'activités sportives	840	14%	86%	+3%	2 301	23%	74%	+9%
Animateur spécialiste d'activités culturelles et techniques	607	10%	96%	-19%	1 292	13%	87%	-15%
Accompagnateur tourisme	135	2%	99%	+118%	462	5%	91%	-1%
Traducteur, interprète	41	1%	99%	+128%	282	3%	94%	-0%
Employé des jeux	16	0%	100%	-47%	28	0%	94%	+27%
Technicien de production du tourisme	15	0%	100%	+25%	161	2%	96%	+11%
Exploitant d'équipement de loisirs et de sport	7	0%	100%	+17%	32	0%	96%	-11%
Professionnel d'activités sportives	6	0%	100%	-33%	166	2%	98%	+77%
Personnel navigant commercial de l'aviation civile	1	0%	100%	- - -	199	2%	100%	+24%

Guide de lecture du tableau : exemple de la 3^e ligne de données. Le code ROME « Agent d'accueil » est le 2^e présenté car c'est le 2^e plus important, parmi les 11 du domaine, en nombre d'offres enregistrées (OEE) en 2006. Les 1 625 OEE représentent 28% du domaine, et 72% en cumulant à partir du 1^{er}. Le nombre d'OEE de ce ROME a augmenté de 20% depuis 2002. Les 4 dernières colonnes présentent l'équivalent pour les DEE (demandes d'emploi enregistrées).

Caractéristiques des offres et des demandes d'emploi

Ce domaine présente un ratio demandes / offres de 1,7 demande pour chaque offre, proche de la moyenne tous domaines confondus (depuis 4 ans les offres ont crû un peu plus rapidement que la moyenne, et parallèlement les demandes décré un peu plus vite). Le taux de satisfaction des offres est plus élevé que la moyenne du marché, avec 93% des offres satisfaites en 2006.

Les offres de ce domaine sont le plus souvent des CDD (61% du total) ou des emplois saisonniers (27%), mais rarement des CDI (8%)

seulement des offres enregistrées). Les offres temporaires ont des durées assez variables : inférieures à 1 mois dans 18% des cas, comprises entre 1 et 2 mois pour 38% d'entre elles, 3 à 11 mois pour 27%, supérieures à 12 mois pour 17%.

Les niveaux de formation les plus fréquents chez les demandeurs sont le niveau IV (35% des niveaux connus) puis le niveau V (24%). Les femmes représentent 66% des demandes, et les moins de 25 ans 33% du total.

Les niveaux de qualification typiques sont « Employé qualifié » (77% des offres et 64% des demandes), puis « Employé non qualifié » (18% et 24% respectivement).

Données sur l'ensemble du marché du travail pour comparaison(*)

Le marché du travail aquitain en 2006, pour la partie traitée par l'ANPE, correspond à 175 449 OEE (+21% par rapport à 2002) et 260 186 DEE (-2% par rapport à 2002), soit un ratio de 1,5 demande pour une offre.

- 89% des offres d'emploi sorties du fichier en 2006 sont satisfaites (soit par mise en relation organisée par l'ANPE, soit par un autre canal), les 11% restantes étant annulées, donc non pourvues à la connaissance de l'ANPE.
- 27% des offres d'emploi proposées sont des CDI, les autres se répartissant essentiellement en CDD (39% du total), emplois saisonniers (17%), et missions d'intérim (12%). Quand elle est déterminée, la durée de l'emploi est inférieure à 1 mois dans 25% des cas, comprise entre 1 et 2 mois pour 28%, entre 3 et 6 mois pour 31% et supérieure à 6 mois pour 16% des OEE.
- Les demandes d'emploi enregistrées par l'ANPE(**) correspondent à des femmes pour 53%, et à des jeunes (25 ans et moins) pour 32% en 2006.
- Les demandeurs sont de niveau V ou inférieur dans 58% des cas, niveau IV pour 20%, niveau III pour 12% et niveau II ou I pour 10%. Le tableau ci-dessous donne les chiffres détaillés pour chaque niveau, pris par un et en cumul :

	VI	Vbis	V	IV	III	II et I
% du total	10%	7%	41%	20%	12%	10%
% cumulé du total	10%	17%	58%	78%	90%	100%

Les niveaux correspondants pour les offres enregistrées sont difficilement exploitables car non renseignés dans 75% des cas.

- On dispose également du niveau de qualification attribué à chaque OEE et DEE ; nous donnons ci-dessous les profils dans un regroupement en 5 classes :

	O.N.Qual.	Ouv.Q.	E.N.Qual.	Emp.Q.	TDAMC
% OEE	19%	16%	16%	41%	8%
% DEE	10%	12%	22%	41%	14%

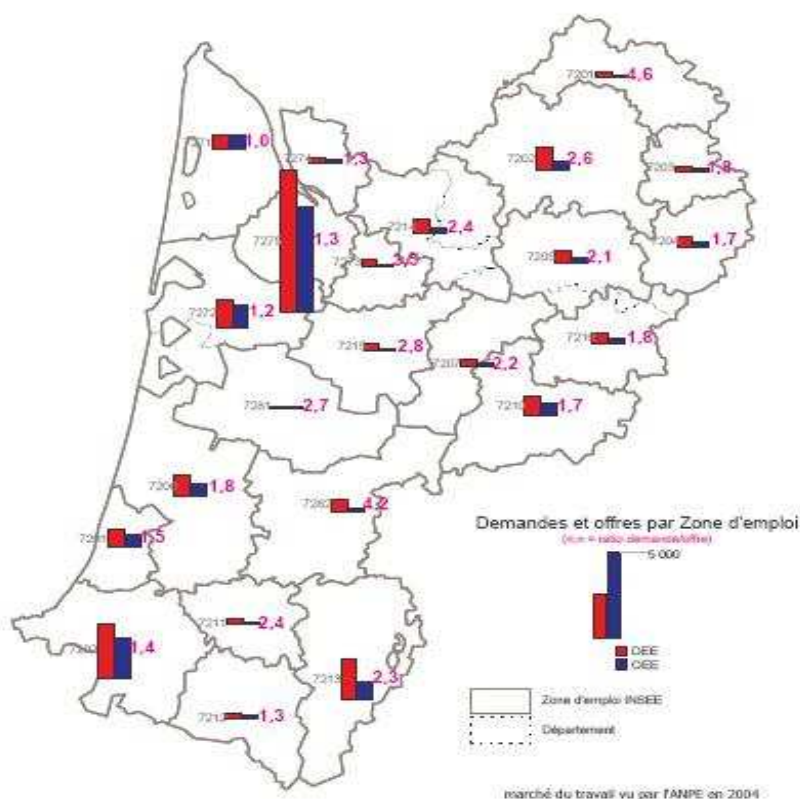
(TDAMC = technicien, dessinateur, agent de maîtrise, cadre)

(*) Les données sont extraites par la Direction Régionale Aquitaine de l'ANPE et traitées par l'AREPA – OEE : offres d'emploi enregistrées – DEE : demandes d'emploi enregistrées (les volumes donnés ici correspondent aux catégories 1, 2 et 3, ce qui est équivalent aux catégories 1+6, 2+7 et 3+8 pour les demandes en fin de mois).

(**) Les statistiques de l'ANPE portent sur les demandes d'emploi et non sur les demandeurs d'emploi.

Description du marché du travail ANPE par zone d'emploi pour chaque GFE

GFE 17 = Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs



Caractéristiques locales :

Cette cartographie propose le marché de l'emploi en 2004 pour l'ensemble du GFE 17 « Hôtellerie Restauration Tourisme Loisirs ». De ce fait, il est difficile de se prononcer sur le segment spécifique « Tourisme Loisirs Animation Sports ». Pour ce qui est des animateurs socioculturels, le marché régional se caractérise par une forte demande d'emploi pour peu d'offres sur les zones de Périgueux, Libourne et Mont de Marsan Est des Landes alors qu'il semble manquer d'animateurs qualifiés pour occuper les offres d'emplois sur Oloron, Sud des Landes et l'intégralité de la Gironde exceptées, Bordeaux Zone Centrale et Bordeaux Entre Deux Mers.

Quant aux animateurs sportifs, aucune zone d'emploi d'Aquitaine a des difficultés pour satisfaire les offres d'emploi ; il apparaît même, pour ce

qui est des chiffres de 2004, que sur les zones de Périgueux, Oloron et Mont de Marsan Est des Landes les demandeurs d'emploi soient beaucoup plus important que les offres ; ce déséquilibre semble malgré tout moins marqué sur Dax, Bordeaux Arcachonnais et Bordeaux Médoc.

C'est le cas également concernant le métier d'animateur touristique où si l'on se réfère à la FAP 560 « Agents et hôtesse d'accompagnement », on constate qu'aucune zone d'emploi est en manque de personnes qualifiées ; au contraire, les offres d'emploi y sont bien plus rares notamment sur Bergerac, Dax, Bordeaux Arcachonnais voire inexistantes sur Marmande-Casteljaloux, Lacq-Orthez, Pau...

Les formations

En formation initiale

L'offre est abondante, variée et couvre tous les champs de la sphère des loisirs. Dans le même temps, il en ressort une certaine confusion voire une absence de lisibilité des filières.

Le CFA des métiers du cheval (Villereéal, 47), rattaché au Ministère de l'Agriculture, a été longtemps le seul à proposer des formations par apprentissage. Récemment, le CFA des métiers du sport, de l'animation, du tourisme et des loisirs a été créé.

■ **La filière tourisme** (hors diplômes de l'hôtellerie restauration) est, en majorité, positionnée sur les niveaux supérieurs de formation, même s'il existe des diplômes de niveau V et IV (MC « Télébilletterie et service voyages », Bac Pro « Service en milieu rural »...). Le niveau III semble le minimum requis et les différents BTS Tourisme sont reconnus sur le marché du travail : leur mise en place récente (en remplacement de l'ancien BTS Tourisme/loisirs) répond aux soucis des professionnels de renforcer certaines connaissances : meilleure maîtrise des langues, de la géographie, des technologies nouvelles... Mais pour accéder à des postes à responsabilité, mieux vaut être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur ou de se prévaloir d'un double parcours de formation avec une école spécialisée ou de commerce. En la matière, le terrain est largement occupé par les écoles privées aux tarifs très élevés (en particulier sur les formations spécifiques très appréciées des professionnels telles que tourisme européen, tourisme d'affaire). Leur niveau de formation donne aux titulaires du BTS tourisme des « envies de responsabilités » que les petites structures ne peuvent pas leur confier et des « appétits d'évolution » qu'elles ne peuvent leur offrir, ce qui génère rapidement de la frustration et souvent des départs. Ainsi, les Offices de tourisme accueillent souvent des stagiaires en BTS par alternance mais ne les embauchent pas par la suite. Quitte à recruter un BTS, les petites structures préféreraient souvent recruter un BTS commercial, considérant que le tourisme est un produit commercial comme un autre et qu'il est relativement facile de s'approprier les produits touristiques proposés par un Office du tourisme ou un Syndicat d'initiative, alors que la vente ne s'improvise pas. Dans les grandes structures, alors que les perspectives d'évolution professionnelle existent, la problématique est la même : les structures recrutent de plus en plus des profils commerciaux sur les postes chargés d'assurer la promotion des produits touristiques.

➤ **Le BTS Ventes et Productions Touristiques** est, pour les professionnels, le diplôme de référence dans le domaine du tourisme. Le titulaire de ce diplôme est un spécialiste de la création et de la vente de voyages et de séjours. Le diplômé a des compétences en matière d'accueil et conseil, gestion des transactions informatisées, élaboration de forfait, gestion commerciale de l'agence.

➤ **Le BTS Animation et gestion touristiques locales.**

➤ **Le Bac pro « Services en milieu rural »** : Le technicien de service en milieu rural exerce son activité dans l'ensemble des secteurs couvrant les services de proximité et garantissant le maintien du lien social en milieu rural. Ce sont les secteurs du tourisme, de l'animation patrimoniale et culturelle, du social, du service à la personne, de la santé, de l'administration, du commerce, de la production agricole et de l'industrie, du service aux particuliers...

Il est employé au sein de collectivités locales, associations, offices de tourisme rural, syndicats intercommunaux, structures d'accueil de personnes âgées, d'enfants, où il agit en tant qu'organisateur de prestations de services. Il peut être en interaction directe ou indirecte avec l'utilisateur.

➤ **La Licence professionnelle « Valorisation, animation, médiation des territoires ruraux »** : Accessible en formation initiale comme en formation professionnelle continue, ce diplôme couvre trois grands domaines : la connaissance des territoires ruraux, de leur dynamique sociale et environnementale, les techniques de conduite de projet, les techniques de médiation, de communication,

d'animation et de valorisation. Cette formation est articulée autour de projets tuteurés et de stage avec un contact permanent avec les professionnels (élus, responsables associatifs, fonctionnaires territoriaux...). Le titulaire de cette licence peut occuper un poste de médiateur, d'animateur, d'agent de développement local ou autres métiers de l'aménagement du territoire dans les collectivités locales et les secteurs émergents (agriculture biologique, projets fonciers, tourisme vert...).

Quel que soit le niveau, les diplômes de la filière tourisme sont de plus en plus concurrencés sur le marché du travail par d'autres diplômes en communication ou commerce.

■ **En animation et sports**, différentes formations préparent à des diplômes sous tutelle de plusieurs ministères (Jeunesse et sport, Education nationale, ...) mais le service public de formation Jeunesse et Sport domine le champ.

La présence de brevets non professionnels (BAFA, BAFD, BASE), dont l'obtention est néanmoins indispensable pour l'encadrement d'enfants et d'adolescents en centres de vacances et de loisirs, ne participe pas à la cohérence du dispositif. Une des spécificités de ces secteurs (animation et sport) est de générer eux-mêmes une grande partie de l'offre de formation sur des modules spécifiques : médiation culturelle, animation rurale, art, insertion sociale... On peut repérer des diplômes se rattachant individuellement plutôt au domaine du sport ou celui de l'animation, même si dans la réalité la séparation entre les deux champs n'est pas aussi tranchée et que les champs se recoupent souvent, notamment sous l'action des nouveaux diplômes (DEJEPS et DESJEPS) qui accentuent les rapprochements.

➤ **les diplômes généralistes de l'animation** : **BAPAAAT** (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien), **BEATEP** (Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse) en voie de remplacement par le **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), **DUT «Carrières sociales»**, **DEFA** (diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation),

➤ **les diplômes spécifiques aux disciplines sportives** : **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), **BEES** (Brevet d'état d'éducateur sportif), **DEJEPS** (diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – niv.III), **DESJEPS** (diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – niv.II), **Licence STAPS** (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et les diplômes spécifiques de l'animation artistique (DE, DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant...).

Si aucune réglementation n'impose la possession de diplômes d'Etat pour l'encadrement rémunéré des activités socio-éducatives, le contexte est différent pour le secteur sportif. En effet, le dispositif qui imposait un diplôme délivré par l'Etat, dans les faits, le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES), a été modifié. Désormais, tous les diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification enregistrés au RNCP sont admis.

A noter, le BEES se décompose en deux niveaux :

- le premier permet d'exercer le métier d'éducateur sportif ou de moniteur,
- le second degré permet de devenir entraîneur.

Dans le **champ socio-culturel**, les associations jouent depuis longtemps un rôle important dans l'offre de formations des diplômes professionnels de la filière Jeunesse et Education Populaire. (BAPAAAT, BPJEPS, DEFA, DEDPAD, DEJEPS, DESJEPS). Elles prennent également en charge la préparation de diplômes non professionnels (BAFA, BAFD et BASE qui répondent à des besoins d'encadrement occasionnels). Ces derniers répondent aux besoins de certains employeurs et aux exigences de l'Etat et peuvent constituer un des critères de recrutement.

Par ailleurs, il existe d'autres diplômes de différents ministères (Education Nationale, Agriculture, Culture, Travail, Affaires Sanitaires et Sociales...)

Notons enfin que les branches professionnelles peuvent désormais créer et faire reconnaître leurs CQP qui devraient permettre, entre autre, l'exercice limité (saisonnier) de la profession d'éducateur sportif ou d'animateur.

Après avoir conduit la rénovation des qualifications de niveau IV avec le Brevet Professionnel, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a finalisé la refonte des niveaux II et III (DESJEPS et DEJEPS).

Dans le **champ du sport**, le ministère de la Santé, de la Jeunesse et du Sport garde le monopole en termes de formation dans certaines disciplines dites à « environnement spécifique » (à risques). Les diplômes qu'il délivre restent les seuls autorisés pour l'exercice. A noter, le CREPS Aquitaine est l'établissement national de référence pour le surf et la plongée sub-aquatique. De plus, les diplômes délivrés par les fédérations sportives sont souvent des prérequis pour accéder aux formations de diplômes d'Etat.

En Aquitaine, l'offre de formation qualifiante est essentiellement de niveau IV. Or les personnes sans qualification ont aujourd'hui des difficultés à intégrer ces formations. Pour pallier cette difficulté, le Conseil régional d'Aquitaine met en œuvre quelques actions de préparation à la qualification dans les métiers de l'animation et du sport.

■ Loisirs

Pour l'ensemble du secteur, la sécurité constitue un enjeu majeur et une réflexion est en cours au niveau national autour des besoins en formation liés, notamment, à la sécurité des nouveaux parcs d'attractions en hauteurs. Une partie de ce secteur, le sport à but lucratif, est relativement « jeune » et il a besoin de se structurer et de professionnaliser ses métiers. Aussi, les types de formation recherchés dans ce secteur concernent les techniques des métiers de la forme (Brevet d'état d'éducateur sportif des métiers de la forme, fitness, aérobic, ...).

Zoom sur le BP JEPS

Le BP JEPS a été créé par décret le 31 août 2001, il est un diplôme d'Etat homologué de niveau IV, délivré par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans le domaine des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le Brevet professionnel est délivré au titre d'une spécialité, disciplinaire, pluridisciplinaire ou lié à un champ particulier (par exemple : nautisme, golf, activités physiques pour tous, loisirs éducatifs).

C'est un diplôme composé de spécialités et structuré en unités capitalisables, souple pour être adapté aux spécificités et aux combinaisons d'activités.

Aujourd'hui, il se substitue aux diplômes de niveau IV actuellement délivrés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (tels le BEES).

De plus, le Conseil régional souhaite aussi soutenir des formations spécifiques au territoire aquitain dans les spécialités suivantes :

- BPJEPS Spécialité « Surf » : ce diplôme permet de former des animateurs sportifs ou moniteurs spécialisés dans l'enseignement du surf de vagues.
- Spécialités hippiques et équestres : des formations, à la frontière entre le champ des activités agricoles et du sport, permettent de former des personnes assurant les soins aux chevaux et participant à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur.

Effectifs d'admis aux examens sur l'Académie de Bordeaux Session d'examen : 2006, sauf licence pro, DUT et diplômes agricoles Source : base Reflet du Céreq,

Base portant sur les principaux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel (Education Nationale, Agriculture, Santé, Social, Licences professionnelles), tous les diplômes et titres ne sont pas répertoriés. La rubrique FPC regroupe les admis issus de la formation professionnelle continue, dont les contrats d'apprentissage. La rubrique Autres origines regroupe les admis qui ne sont pas issus des trois voies précédentes (dont candidats libres...) ou dont l'origine est inconnue. Les résultats « nuls » indiquent la présence de candidats aux examens qui n'ont pas été reçus. Le nombre total d'admis ne couvre pas nécessairement la totalité des admis dans l'Académie. En effet, pour les cases marquées d'un trait " _ " : soit il n'y a pas eu de présentés aux examens pour le diplôme et la voie considérée, soit les données n'ont pas été communiquées au CEREQ.

Diplômes	Total admis	Scolaires		Apprentis		FPC		Autres origines	
	Effectifs	Eff.	Réussite	Eff.	Réussite	Eff.	Réussite	Eff.	Réussite
CAPA CAVALIER SOIGNEUR - LAD JOCKEY - LAD DRIVER (session 2005)	22	22	100%	-	-	-	-	-	-
BEPA ACTIVITES HIPPIQUES OPTION ENTRAINEMENT DU CHEVAL DE COMPETITION (session 2005)	69	42	71%	27	93%	-	-	-	-
BEPA ACTIVITES HIPPIQUES OPTION ACCOMPAGNEMENT DE PROMENADES EQUESTRES (session 2005)	19	15	100%	4	67%	-	-	-	-
MC ACCUEIL - RECEPTION (NIVEAU IV)	57	44	98%	-	-	13	100%	-	-
MC TELEBILLETTERIE ET SERVICES VOYAGES (NIVEAU IV)	33	19	95%	-	-	13	100%	1	100%
BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES	84	58	81%	-	-	17	74%	9	60%
BTSA GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE OPTION ANIMATION - NATURE (session 2005)	16	15	50%	-	-	-	-	1	25%
DUT CARRIERES SOCIALES OPTION ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE (session 2003)		-	-	-	-	-	-	18	6
LICENCE PRO VALORISATION, ANIMATION ET MEDIATION DES TERRITOIRES RURAUX (session 2003)								27	

En formation professionnelle continue

Globalement et quel que soit le secteur, l'accès à la formation continue demeure relativement faible : dans les petites structures, les salariés peuvent rencontrer des difficultés à se libérer et dans les grandes entreprises (tourisme notamment), la formation continue est souvent organisée en interne, les grands groupes (exemple : groupe ACCOR) ayant créé leur propre organisme de formation. Le caractère saisonnier d'une majorité d'activité devrait pourtant favoriser l'organisation de la formation professionnelle continue pour permettre aux personnels de mettre à profit le temps dont ils disposent (hors saison par exemple) et acquérir de nouvelles compétences pour espérer pérenniser leur emploi. Le taux d'accès à la formation continue des salariés du tourisme est estimé à 33% seulement et celui de la Branche animation et sport à 20%, à peine. Les difficultés de financement liées au montage nécessaire devant associer des salariés d'entreprise aux statuts différents constituent des freins réels au sein des structures de l'animation.

Néanmoins, tant dans le secteur du tourisme que dans celui du sport et de l'animation, les Professions se mobilisent actuellement pour développer de véritables politiques de formation professionnelle, notamment au travers d'une volonté de mise en place du DIF, des contrats de professionnalisation et des périodes de professionnalisation.

Enfin, il existe des titres sous tutelle du ministère du Travail (au nombre de 4 en Aquitaine), essentiellement centrés sur les spécialités du tourisme : ils peuvent être préparés à l'AFPA, à l'INFA, etc.

➤ Les actions du PRF dans le sport et l'animation (2007)

En 2007, 7 actions structurelles ont été financées, soit un total de 109 parcours. Parmi elles, 6 ont une orientation vers des parcours qualifiants (5 BP JEPS et 1 diplôme de « cavalier d'entraînement ») et 1 concerne une action de pré-qualification (« Pass'Sport », sur Bordeaux zone centrale). Une seule action de formation à l'animation « encadrement d'activités nautiques et sensibilisation aux métiers connexes du nautisme » (centre de voile de Bordeaux-Lac) a été engagée au titre d'action subventionnée. Elle court d'octobre 2007 à septembre 2008 et s'adresse prioritairement aux jeunes issus des zones urbaines sensibles de Bordeaux zone centrale (notamment les Aubiers, Bacalan, Grand-Parc et Benauges). Elle compte 12 candidats et se déroule au Centre de voile de Bordeaux-Lac.

Pour 2008, le PRF (actions structurelles) prévoit 5 actions dans le domaine du tourisme (Stage « Agro-tourisme et diversification », Stage « Métiers du tourisme ». Titre homologué Tourisme -niveau IV-, MC Accueil Réception -niveau IV-), BTS Animation et gestion touristique locale -niveau III-). Dans le domaine du sport et de l'animation, l'action « Pass'Sport » est reconduite.

Pour en savoir plus

Nombre important de Fédérations, associations, groupements professionnels dans les domaines du loisir et les sites Internet sont nombreux à offrir des informations sur les métiers, l'économie des différents secteurs...

www.tourisme.gouv.fr : site du Ministère délégué au tourisme (avec des éléments sur la politique nationale du tourisme)

www.branche-animation.fr/ : site de la commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF) au service des entreprises et des salariés de la branche Animation

www.jeunesse-sports.gouv.fr : site du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

www.metier-sport.com

www.onmas.org : site de l'observatoire national des métiers de l'animation et du sport

www.metier-animation.com

www.onisep.fr

www.onmas.org

www.uniformation.fr

www.agefos-pme.com

A savoir :

Selon l'organisation mondiale du tourisme : «le tourisme est l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages, de leurs séjours et dans des lieux en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs ».

Les diplômes du GFE 17 relèvent des travaux des 17ème CPC (commission professionnelle consultative) : «Tourisme, hôtellerie, restauration» (Diane Barrat : 01 55 55 15 07) et 18ème CPC « Autres activités du tertiaire » (Béatrice du Breil de Pontbriand : 01 55 55 37 81).

Le CIF « dirigeants bénévoles » pour la Branche du Sport a été créé par accord conventionnel du 20 Décembre 2001.

Le Contrat d'objectifs pluriannuel « Métiers de l'animation et du sport » a été adopté lors de la Séance Plénière du 19 Novembre 2007, il est en cours de signature.

Le Règlement d'intervention relatif à la politique régionale du tourisme

a été adopté par l'Assemblée plénière le 18 Décembre 2006. Le règlement d'intervention s'articule autour de quatre axes principaux :

- Renforcer l'attractivité des destinations d'Aquitaine,
- Améliorer la compétitivité des entreprises,
- Promouvoir un tourisme plus solidaire,
- Consolider le positionnement de l'Aquitaine sur les marchés.

Chaque axe est constitué de « fiches-mesures », le tout formant le plan d'actions du règlement d'intervention.

Un avenant, adopté le 17 décembre 2007, définit les outils mobilisables pour les entreprises du tourisme, qui peuvent se classer en deux grandes catégories :

- le soutien à la reprise-transmission des entreprises hôtelières,
- l'extension des dispositifs d'aides aux entreprises au secteur du tourisme.

Bibliographie et sources

- Assedic, Enquête Besoins en main d'œuvre, 2008.
- Cereq, « Les métiers du tourisme – approche nationale », Net.Doc, n°23, juillet 2006.
- Conseil Régional d'Aquitaine, Consultations annuelles de branche professionnelle, Contrat d'objectifs des métiers de l'animation et du sport, Mars 2008.
- Contrat d'objectifs « Métiers de l'animation et du sport », Novembre 2007.
- Convention collective nationale du sport.
- Franco A, Les diplômes et les formations aux métiers du tourisme, Rapport au Premier ministre, Collection des rapports officiels, septembre 2003.
- Ithaque, CEP animation socioculturelle, 2001.
- L'enseignement technique n°209, « Les métiers du tourisme », 1^{er} trimestre 2006.
- Ministère délégué au tourisme, « Le tourisme de A à Z », Dossier sectoriel.
- MSHA, L'emploi sportif en Aquitaine, septembre 2006.
- ONISEP, Atlas de l'Onisep, mai 2007.
- ONISEP, Montagne, Parcours Onisep, novembre 2006.
- Rousseau M., L'animateur socio-éducatif : le métier de base des professionnels de l'animation, CEDAET, décembre 1997.
- Travaux de l'observatoire national de l'animation (enquête 2006 – Ithaque).

Documents préparés avec l'appui technique de l'AREPA

